

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Conseil Municipal convoqué par courriel le 13/11/2015 - Date d'affichage de la convocation : 13/11/2015.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD.

Participants : M. Jacques WEIBEL M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD (arrivée à 20h30),
Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC,
Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, Mme Déborah KEROUREDAN, M. René BONNET,
Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON.

Absents excusés : Mme Gwenaelle LE CREURER (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT).
M. Emmanuel DAVID (Pouvoir à M. Alain BONDON).

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2015.
- 2 – Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 – Travaux.
- 4 – Urbanisme.
- 5 – Affaires scolaires.
- 6 – Affaires administratives, financières et foncières.
- 7 – Intercommunalité.
- 8 – Informations – communications – interventions diverses.
- 9 – Dates à retenir.

Début de la séance : 20h05.

À la suite des attaques terroristes à Paris et à Saint Denis (93) du 13 novembre 2015, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire des très nombreuses victimes.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des informations communiquées aux Maires du département par le Préfet d'Eure et loir concernant l'état d'urgence et sur les mesures de sécurité à prendre pour son application. Il a été précisé que le plan vigipirate renforcé déjà en vigueur doit être adapté : renforcement de la surveillance et du contrôle de tout rassemblement (lors des spectacles notamment), contrôle des personnes et des véhicules dans les lieux publics, sensibilisation de tous les personnels sur le devoir de vigilance incombant à chaque citoyen.

La préfecture communiquera une circulaire permettant la mise en œuvre des dispositions à prendre étant précisé qu'il convient d'adapter des mesures de bon sens.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Délibération n°2015_85

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2015 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 16 octobre 2015, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/le Conseil Municipal/procès-verbaux » le même jour.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2015-421	3-3	Location	20/10/2015	Location du foyer Jean Moulin le 24 et 25/10/2015
2015-422	1-4	Autres contrats	09/11/2015	Achat d'une imprimante multifonction pour la direction de l'école élémentaire pour un montant de 180 € HT (Dépense d'investissement), plus le consommable et l'extension de garantie.
2015-423	1-4	Autres contrats	09/11/2015	Achat d'une plaque plexi "École Élémentaire les Hirondelles" pour un montant de 302,88 € TTC (fourniture et pose) / (Dépense d'investissement).
2015-424	2-3	Droit de préemption urbain	13/11/2015	Renoncement du droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés section AA n° 52.
2015-425	1-4	Autres contrats	19/11/2015	Achat de 2 chaises de travail ARTECH pour un montant de 777,31 € TTC auprès de la Société Yves Ollivier. (Dépense d'investissement)

3 – TRAVAUX

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL, Robert DARIEN, Alex BORNES

A – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES HIRONDELLES »

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le projet de dossier de consultation des entreprises communiqué par le maître d'œuvre est en cours d'examen.

B – TRAVAUX SUR LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE

Suite à la première tranche de travaux réalisée en septembre, la Société AQUAZI-ACRO-UP a communiqué plusieurs devis ayant pour objet la poursuite de la réfection de la couverture de l'église et la reprise des maçonneries. Ces devis seront communiqués à Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

C – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ROUTE DE BRETONVILLIERS

Délibération n°2015_86

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Route de Bretonvilliers seront terminés fin novembre-début décembre. Une coupure d'eau générale sera nécessaire pour la mise en service de la nouvelle canalisation. Une information sera communiquée à l'ensemble des usagers.

Il est précisé qu'il est nécessaire d'approuver un avenant pour la fourniture et la pose d'une ventouse au bout du réseau à l'entrée de la ferme et le raccordement au réseau existant. Cette prestation complémentaire s'élève à la somme de 3 695,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord pour la signature de l'avenant au marché pour la fourniture et la pose d'une ventouse au bout du réseau à l'entrée de la ferme et le raccordement au réseau existant pour un montant de 3 695,00 € HT.

D – RÉSERVE INCENDIE DU HAMEAU DE BRETONVILLIERS

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, informe que plusieurs devis ont été demandés.

E – PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ERDF

Délibération n°2015_87

Messieurs Robert DARIEN et Jacques WEIBEL présentent au Conseil Municipal le programme d'enfouissement du réseau électrique moyenne tension par ERDF à partir du poste source de Roinville-sous-Auneau.

Ces travaux qui seront réalisés en 2016 prévoient l'implantation de nouveaux transformateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de demander à ERDF un plan des travaux plus détaillé.

- Donne son accord pour la signature de la convention de servitude sur les parcelles communales cadastrées section AC n° 156 et 157 (Place des anciennes douches).

- Exige avant le début des travaux sur le territoire communal un état des lieux par constat à la charge d'ERDF.

4 - URBANISME

Rapporteur : M. Robert DARIEN

La dernière réunion de travail avec le chargé d'étude a permis d'examiner les nouveaux plans tenant compte des différentes orientations ainsi que les emplacements réservés. La prochaine réunion sera consacrée au règlement.

- 20h30 : Arrivée de Mme Sylvie RIVAUD.

5 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A – MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

Délibération n°2015_88

Il est rappelé que la pratique de l'informatique est intégrée dans le programme de l'école maternelle. Un cahier des charges a été réalisé en partenariat avec l'intervenant informatique de l'Education Nationale avant de consulter plusieurs prestataires pour l'achat du matériel. Des devis ont été également établis pour le câblage électrique ainsi que la pose de plusieurs prises supplémentaires.

Les devis reçus sont en cours d'étude.

L'enveloppe financière totale pour cet investissement est de l'ordre de 6 300 € TTC (2 100 € pour les travaux d'électricité et 4 200 € pour l'achat du matériel informatique).

Afin d'engager ces dépenses, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour la gestion de ce dossier et de prévoir une décision modificative budgétaire pour l'achat du matériel informatique.

Monsieur Alain BONDON relève que cette dépense n'a pas été budgétée en 2015. Il souligne que d'autres programmes ayant bénéficié de subventions n'ont pu être inscrits au budget (Rénovation du chauffage de la mairie, extension de la GTB au restaurant scolaire et à la bibliothèque). Il s'interroge sur le caractère prioritaire de ce programme en cette fin d'année 2015. Plusieurs élus s'interrogent également sur la pertinence de l'équipement informatique des classes de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés par 8 voix pour et 7 abstentions (Mme Sylvie REBRÉ, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, Mme Déborah KEROUEDAN, Mme Clara PICHOT, M. Alain BONDON, M. Emmanuel DAVID, pouvoir donné à M. Alain BONDON) :

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour engager l'ensemble des dépenses relatives à l'équipement informatique de l'école maternelle et les travaux d'électricité.

- Approuve la décision modificative n° 3 sur le budget général 2015 détaillée comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

023	4 000,00 €
678	- 4 000,00 €

Section d'investissement

Recettes

021	4 000,00 €
-----	------------

Dépenses

2183	4 000,00 €
21311	- 2 600,00 €
21312	2 600,00 €

B – COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 5 novembre 2015 est communiqué.

Mme Clara PICHOT signale les difficultés rencontrées par les enseignants avec le SIVOS pour réserver les cars des sorties scolaires.

6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET FONCIÈRES

A – SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°2015_89

Le Conseil Municipal prend connaissance des documents communiqués par les associations en vue de l'attribution des subventions municipales 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'accorder les subventions 2015 selon le détail suivant, conformément aux critères d'attribution définis et autorise Monsieur le Maire à engager les mandatements :

TENNIS CLUB

- Forfait :	50 €
- Part indexée sur le nombre d'adhérents de la commune soit 13 x 9€ :	117 €
- Reconduction de la subvention exceptionnelle (en raison de l'état des courts) :	400 €
Total	567 €

C.S.A FOOTBALL

- Forfait :	50 €
- Part indexée sur le nombre de manifestations organisées 4 x 40 € :	160 €
- Part indexée sur le nombre d'adhérents de la commune soit 72 x 9€ :	648 €
- Part réservée à l'entretien des vestiaires :	400 €
- Subvention exceptionnelle en vue des travaux sur le bâtiment annexe qui seront réalisés par le club :	400 €
Total	1 658 €

CENTRE OMNISPORT

- Forfait :	50 €
- Part indexée sur le nombre de manifestations organisées 1 x 40 € :	40 €
- Part indexée sur le nombre d'adhérents de la commune 11 x 9€ :	99 €
Total	189 €

GYM VOLONTAIRE

- Forfait :	50 €
- Part indexée sur le nombre d'adhérents de la commune 37 x 9€ :	333 €
Total	383 €

MULTIDANSES

- Forfait :	50 €
- Part indexée sur le nombre de manifestations organisées 2 x 40 € :	80 €
- Part indexée sur le nombre d'adhérents de la commune 37 x 9€ :	333 €
Total	463 €

B – NOUVEAUX CONTRATS RELATIFS À LA FOURNITURE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal est informé que la commission d'appel d'offres du groupement d'achat organisé par les syndicats d'énergie des départements de l'Eure et Loir, de l'Indre et Loire et de l'Indre, a retenu l'offre présentée par EDF COLLECTIVITÉS.

Il est rappelé que la commune d'Aunay-sous-Auneau a décidé de s'associer à cette consultation qui concerne les contrats sous tarif jaune (Restaurant scolaire et groupe scolaire/Mairie).

L'interlocuteur du SDE28 sera invité à communiquer les économies envisageables avec ces nouveaux contrats.

Il sera également demandé un bilan des consommations électriques de l'éclairage public, rénové depuis un an.

C – ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L’ALIÉNATION D’UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 48

Les élus municipaux sont informés que l’enquête publique en vue de l’aliénation d’une partie du chemin rural n°48 se déroulera du 4 au 18 décembre 2015. Le dossier est consultable sur le site internet de la commune dans la rubrique « actualités ».

D – CLASSIFICATION DES ROUTES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal reçoit communication du dossier du Conseil Départemental relatif à la démarche visant à revoir le classement du réseau des routes départementales. Le département d’Eure et Loir compte 7 523 kilomètres de voirie départementale alors que dans les départements de même envergure, il est relevé en moyenne 4 500 km de voirie.

Compte tenu du budget important consacré à l’entretien de la voirie, le Conseil Départemental a décidé de rencontrer les municipalités pour proposer une rationalisation du réseau routier. L’objectif est de conserver dans le domaine départemental les routes d’intérêt régional et interdépartemental, le réseau d’intérêt départemental et le réseau d’intérêt territorial, mais de proposer des modifications du réseau d’intérêt local. Le Conseil départemental a retenu le principe de conserver 1 ou 2 routes départementales d’intérêt local par commune, en concertation avec les Maires. Plusieurs possibilités sont proposées pour ces routes : le déclassement en voirie communale après remise en état ou sans remise en état mais avec le versement d’une soulte, le déclassement sans remise en état mais augmentation du niveau de service sur un axe privilégié, le déclassement avec la limitation de la circulation, la fermeture de certaines routes.

Pour le canton d’Auneau, une réunion d’échanges sur ce dossier a été organisée le 17 novembre 2015. Chaque commune a reçu communication d’une proposition de réaménagement de la voirie départementale.

Monsieur le Maire indique que le projet présenté pour la commune d’Aunay-sous-Auneau n’est pas satisfaisant et que des contre-propositions devront être formulées. En effet, ce projet ne tient pas compte des circuits des cars et de la fréquentation réelle des différentes routes du territoire communal. Monsieur le Maire indique que ce dossier devra être examiné en commission municipale avant de rencontrer un interlocuteur du Conseil Départemental. Dans l’hypothèse où certaines routes seraient déclassées, une concertation préalable devra être organisée avec les communes voisines.

Ce dossier sera traité avec rigueur afin d’éviter à la commune des déclassements de routes départementales en routes communales, impliquant de nouvelles charges. Il est précisé que certaines routes peu fréquentées pourront être déclassées en chemin ruraux afin de limiter les dépenses d’entretien. Dans cette hypothèse également, une concertation sera nécessaire avec les communes voisines.

Il est signalé enfin qu’aucune précision n’est apportée par le Conseil Départemental sur le montant et le mode de calcul des soultes proposées en cas de déclassement de la voirie sans remise en état préalable.

E – PERMANENCES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU BUREAU DE VOTE DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015 – ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le Conseil Municipal fixe les permanences aux bureaux de vote des 6 et 13 décembre 2015 pour les élections des conseillers régionaux. Il est rappelé que les élus municipaux sont invités aux opérations de dépouillement à 18h00.

6 décembre 2015 – 1^{er} tour de scrutin

08h00 à 10h30	M. Jacques WEIBEL	M. Alex BORNES	M. Alain BONDON	Mme Sylvie REBRE
10h30 à 13h00	M. Robert DARIEN	Mme Cathy LUTRAT	M. René BONNET	
13h00 à 15h30	Mme Clara PICHOT	M. Patrick RIVARD	M. Jean-André CAHUZAC	
15h30 à 18h00	M. Jacques WEIBEL	Mme Déborah KEROUREDAN	Mme Sonia LABSY	

13 décembre 2015 – 2^{ème} tour de scrutin

08h00 à 10h30	M. Jacques WEIBEL	M. Alex BORNES	Mme Sylvie REBRE	
10h30 à 13h00	Mme Sylvie RIVAUD	M. Emmanuel DAVID	Mme Gwenaelle LE CREURER	
13h00 à 15h30	M. Robert DARIEN	M. Patrick RIVARD	M. Jean-André CAHUZAC	
15h30 à 18h00	M. Robert DARIEN	Mme Sonia LABSY	M. Jacques WEIBEL	

F – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOISE ET DE SES AFFLUENTS

Délibération n°2015_90

Le Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA) a décidé à l'unanimité de ses membres dans sa réunion du 20 octobre 2015, de procéder à la modification de ses statuts pour intégrer l'alinéa 6 à l'article 2 libellé comme suit :

« En cas de demande d'intervention pour une mission d'entretien ou de restauration du milieu aquatique hors du périmètre d'intervention du SMVA, le syndicat pourra assurer accessoirement des prestations de services entrant dans le cadre de ses compétences ».

L'article 5 modifié prévoit le rajout des recettes liées aux prestations de services réalisées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification des statuts du SMVA conformément aux dispositions prévues par le CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les nouveaux statuts du SMVA qui permettront la réalisation des prestations de faucardage.

G – DOSSIERS A PRÉPARER POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS FDAIC ET DETR 2016

Les élus municipaux sont invités à communiquer les travaux qu'il conviendra de chiffrer en vue des dépôts des demandes de subventions 2016 au titre du FDAIC et de la DETR. Ces dossiers devront être arrêtés lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

H – DROIT DE PLACE

Délibération n°2015_91

Monsieur le Maire indique que l'occupation privative du domaine public par les commerçants doit être soumise au paiement d'une redevance (article L2125-1 du CGPPP). Actuellement une redevance est prévue pour les ventes des outilleurs (camions) et il convient de délibérer pour les autres activités dans la mesure où un marchand a fait part de son souhait de vendre des fruits et légumes sur la place de la mairie.

Il propose de maintenir le tarif en vigueur pour les outilleurs et de fixer à 1 € le mètre linéaire pour les autres activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public des commerçants :

Outilleurs : *Prix de la journée : 131 €.*
 Prix à la demi-journée : 83 €.

Autres commerçants : *1 € du mètre linéaire (Journée et demi-journée).*

7 – INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal a reçu communication du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunalité proposé par le préfet (dossier consultable sur le site internet de la mairie dans la rubrique actualités : lien vers le site internet de la Préfecture). Le Conseil Municipal devra donner un avis sur ce projet lors de la séance du 15 décembre 2015. Il est précisé que pour notre secteur, ce projet prévoit la fusion des 5 communautés de communes des franges franciliennes : Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise, du Val de Voise, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette et des Quatre Vallées. Un cabinet de consultant a été missionné pour une étude de ce dossier au niveau intercommunal. Il est rappelé que la loi NOTRe impose la fusion des EPCI à la date du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal échange également sur les incitations financières pour la création des communes nouvelles (fusion de communes).

8 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT

Communication :

- Des rapports annuels d'activités 2014 du SDE28, de la CCBA, du SPANC et du SITREVA.
- De la lettre d'informations du Syndicat du Pays de Beauce (ce document sera distribué dans tous les foyers).
- De la carte de remerciements de M. et Mme Roger DURAND à l'occasion de la célébration de leurs noces d'or.
- D'un article de la presse locale consacré à Hélène DELANGLE.
- De la nouvelle adresse courriel de la mairie : mairie@ahunay-sous-auneau.fr (et non plus mairie.ahunay-sous-auneau@wanadoo.fr).

Bureau de Poste :

Les usagers du bureau de poste constatent des fermetures trop fréquentes (notamment le samedi matin) qui ne respectent pas le principe de continuité de service public. Un courriel a été adressé au responsable de La Poste le 6 novembre dernier. Aucune réponse écrite n'a été apportée à ce jour. Un courrier de relance sera adressé.

Interventions diverses :

- Mme Déborah KERouredan signale des problèmes de circulation et de stationnement des véhicules au moment des entrées et des sorties des écoles. Le non-respect de la réglementation par les usagers ne permet pas de garantir la sécurité.
- Il est signalé qu'une personne se présentant en qualité de factrice propose des calendriers alors que celle-ci n'est pas habilitée à intervenir dans la commune. Il est précisé que seul le facteur prénommé « Christophe » connu des administrés peut proposer le calendrier de la Poste. Les habitants de la commune sont invités à rester vigilants avant d'ouvrir ou de répondre aux personnes se présentant à leur domicile.

9 – DATES À RETENIR

- Jeudi 26 novembre 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion Maire/adjoints.
- Mercredi 2 décembre 2015 à 16h à l'Hôtel de Ligneris à Chartres : Examen du dossier relatif à la fusion des communautés de communes avec les services de la Préfecture
- Mercredi 2 décembre 2015 à 19h30 à Epernon : Examen du dossier relatif à la fusion des communautés de communes des franges franciliennes
- Vendredi 4 décembre 2015 à 15h30 à Chartres : Assemblée générale de l'ATD à Chartres.
- Dimanche 6 décembre 2015 de 8h à 18h à la mairie : Scrutin des élections régionales (1^{er} tour).
- Mardi 8 décembre 2015 à 9h30 à la mairie : Réunion trimestrielle de la commission scolaire consacrée à la cantine scolaire.
- Vendredi 11 décembre 2015 à 19h à la mairie : Réunion de la commission information-communication consacrée au bulletin municipal.
- Dimanche 13 décembre 2015 de 8h à 18h à la mairie : Scrutin des élections régionales (2^{ème} tour).
- Mardi 15 décembre 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.
- Mercredi 16 décembre 2015 à 10h à la mairie : Réunion trimestrielle avec le délégué des services eau et assainissement.
- Mercredi 16 décembre 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission information-communication consacrée au Fil des Jours.
- Samedi 19 décembre 2015 de 10h à midi : Distribution des colis de Noël et des boîtes de chocolats aux seniors par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h55.

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire

Patrick RIVARD

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«[www. aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) » Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 26 NOVEMBRE 2015